

PROCES VERBAL
Séance du 01/12/2020

L'an 2020, le 1 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle Bel Air, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.

Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, MOREAU Céline Kim, MORIN MATTE Catherine, OURY Liliane, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, AUGIRON Rodolphe, CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LEGAY Nicolas, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond.

Secrétaire de séance : M. LEGAY Nicolas.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 19

Date de la convocation : 24/11/2020

Date d'affichage : 24/11/2020

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2020_12_01 - Demandes de subvention DETR

Monsieur le maire expose le projet concernant la sécurisation de l'école. Ce projet prévoit deux volets, une partie travaux et une partie sur la vidéoprotection, qui peuvent être éligible à la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

Volet travaux HT :	56 838.44 €
DETR (estimation 30%) :	17 051.00 €
FIPDR (estimation 17.42%) :	9 900.00 €

A charge de la commune HT : 29 887.44€

Volet vidéoprotection HT :	5 222.65 €
DETR (estimation 30%) :	1 566.00 €

A charge de la commune HT : 3 656.65€

Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter la Préfecture pour la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour financer une partie du projet sécurisation de l'école avec deux demandes de subvention distinctes, une demande sur les travaux et une demande sur la vidéoprotection avec le plan de financement ci-dessus.
- Le conseil municipal dit que les crédits sont inscrits au budget 2020 pour ces travaux.
- Donne pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à cette demande.

2020_12_02 - Créations de postes

Il est proposé au conseil municipal de mettre en stage un adjoint technique à temps non complet 24.53/35ème à compter du 03 décembre 2020 en vue d'une titularisation au 03 décembre 2021.

La crise sanitaire actuelle, impose des contraintes sanitaires importantes dans les écoles (temps de désinfection supplémentaire, ALP sur deux lieux différents ...). Il est possible à la commune de recruter un

emploi aidé sur un CDD de 12 mois avec une prise en charge à 60% sur la base de 20 heures à compter du 01 janvier 2021.

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la mise en stage d'un agent technique à temps non complet de 24.53/35^{ème} à compter du 03 décembre 2020

- de confirmer le recrutement d'un emploi aidé à compter du 01 janvier 2021 pour une durée de 12 mois sur la base de 20 heures

Sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire placée auprès du Centre de Gestion de Loir et Cher.

2020_12_03 - Décision modificative n°2 Budget commune

La fin d'année approchant, il est nécessaire de faire des ajustements budgétaires sur le budget commune.

Décision :

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision ci-dessous :

Section de fonctionnement		DEPENSES	
Articles	Libellé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6042	Achat prestations de services	-708.00	
D 6817	Dotations aux prov pour dépréciation des actifs circulants		708.00
D6413	Personnel non titulaire	-12 500.00	
D6451	Cotisation URSSAF	-5 000.00	
D6535	Formation		521.00
D65541	Contribution au fonds de compensation		16 979.00

2020_12_04 - Numérotation Place des Anciens Combattants d'AFN

Suite à l'installation de l'ostéopathe dans l'ancienne bibliothèque municipale, la poste demande à la mairie de bien vouloir attribuer un numéro au cabinet d'ostéopathe situé Place des Anciens Combattants d'AFN; il est proposé d'attribuer le numéro 1 au cabinet d'ostéopathie.

Le maire demande l'accord du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le numéro 1 Place des Anciens Combattants AFN au cabinet d'ostéopathie.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures.